

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
25 f. 15 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

En numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 53, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité. publie Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 12 décembre 1848.

L'urne électorale garde encore ses secrets. Quel nom sortira vainqueur de la lutte? Nul ne le sait; ce que nous savons seulement, c'est que, grâce aux odieuses manœuvres des roués du parti modéré, grâce surtout à cette infâme invention des listes de récompenses nationales, si traitreusement publiées, si perfidement exploitées, les voix restées fidèles au général Cavaignac acquièrent une signification profondément républicaine.

Si l'élection avait eu lieu quinze jours plus tôt, vous auriez pu être admis à discuter les votes qui se seraient groupés autour du chef du pouvoir exécutif; vous auriez dit: Ces votes ne sont pas des adhésions à la République, ces votes appartiennent à tous les partis; c'est la peur de l'inconnu qui les a réalisés, c'est la pression du pouvoir central qui les a fixés.

Aujourd'hui ce langage n'est plus possible; si vous le teniez, personne ne vous croirait. Nous vous avons vus à l'œuvre, hommes modérés; sous votre influence, la polémique est devenue une sorte de *vendetta* universelle. Jamais, aux plus mauvais jours de notre histoire, elle n'était descendue si bas; les plus honnêtes d'entre vous en ont rougi. Vous vous êtes adressés aux passions les plus ignorantes pour les exalter et faire à votre profit cette intimidation que vous avez tant reprochée aux clubs il y a six mois. Vous avez constaté avec joie l'impuissance de l'autorité à réprimer ce dévergondage.

Ce ne sont pas les clubs d'ouvriers qui ont déchiré les affiches et poussé des hurrahs sur nos places. Le parti modéré qui autrefois affectait d'en gémir et se voilait de deuil avec tant de componction, ce parti a dépassé toutes les violences, toutes les intolérances de ses anciens adversaires; il a soldé avec son argent, secondé avec ses calomnies les manifestations qu'il espère exploiter contre la République.

Que l'on vienne donc maintenant nous parler de l'action du pouvoir central et crier à la tyrannie! Est-ce que les fonctionnaires de tout rang, de tout ordre, se sont gênés pour faire autour de nous, sur la place publique et dans les conciliabules secrets, acte de dévouement à Napoléon, acte d'hostilité à la République, se partageant d'avance les fonctions de l'empire? Spectacle grotesque et odieux à la fois!

Grâce à cette sorte d'effervescence napoléonienne, toute factice, toute extérieure, et qui ne durera qu'un jour, parce qu'elle ne repose sur aucune idée, sur aucun principe, vous êtes parvenus à entraîner les cœurs faibles, les convictions timides, les âmes hésitantes; vous êtes parvenus à obscurcir un certain nombre d'intelligences droites et débiles, vous avez entraîné tous les ignorants, tous les aveugles, ceux qui marchent à la suite du plus grand nombre, la race moutonnière qui ne raisonne pas, cette proie éternelle des majorités. Votre parti n'en est pas plus fort, plus compacte pour cela, vous le savez bien vous-mêmes. Nous vous ajournons à deux mois; toutes ces convictions qui paraissent s'identifier aujourd'hui se diviseront comme devant, et retourneront à leur isolement.

Mais votre conduite aura du moins ce résultat utile pour nous, utile à la République, c'est que tous les votes donnés au général Cavaignac sont des votes avec lesquels il faut compter, car ils ont été passés au creuset de vos calomnies, épurés par vos manœuvres. Pour le général Cavaignac, point de fol en-

gouement, point d'entraînement éphémère, aucun appel aux passions; en pouvez-vous dire autant? En fouillant dans cette cohue obscure et tumultueuse qui s'appelle le parti napoléonien, nous trouvons les roués de tous les régimes, les enfants perdus de toutes les causes, les vanités véreuses, les ambitions tarées, le *caput mortuum* de tous les partis; ceux qui ont voté pour Cavaignac ont voté pour la paix, pour l'ordre, pour le pays, pour la République.

La nature des votes, les motifs qui les ont inspirés seront soigneusement pesés par l'Assemblée Nationale, qui, nous l'espérons bien encore, sera appelée à nommer elle-même le président.

Si derrière les votes acquis à Louis Bonaparte nous rencontrons un principe, si même la considération personnelle de celui-ci avait été pour quelque chose dans le choix des électeurs, nous comprendrions que l'Assemblée Nationale poussât jusqu'au scrupule le respect de la loi des majorités.

Mais cette majorité, à supposer qu'elle soit dès à présent acquise à Louis Bonaparte, est destinée à se dissoudre d'elle-même sans effort; elle n'a ni lien ni fondement. Ceux qui ont voté pour Cavaignac, Lamartine, Ledru-Rollin et Raspail, plutôt que de s'abandonner à la pression extérieure, ont dû y résister; c'est pourquoi ces votes doivent avoir plus de poids que les autres dans la balance de l'Assemblée. Ils expriment des convictions solides, des intentions précises et sur lesquelles il est impossible de se méprendre.

Consultez un à un tous ceux qui ont donné leur vote à Napoléon; peu d'entre eux sauront vous dire ce qu'ils veulent. Faites la même question à ceux qui ont déposé un bulletin pour Cavaignac, Raspail, Lamartine et Ledru-Rollin, et soyez sûrs que tous sauront vous répondre qu'ils veulent d'abord le maintien de la République.

La fin de la séance du 9 a offert un vif intérêt. M. Ledru-Rollin a nettement accusé M. Carlier, directeur-général de la police, de travailler dans l'intérêt de la régence, d'avoir des rapports avec l'Angleterre; il a affirmé en avoir la preuve et offert de la donner à l'Assemblée.

Mais l'Assemblée, émue de la situation de Paris, préoccupée de la grande question de la présidence, n'a pas un instant songé à demander ces preuves. Elle aurait tant de trahisons à constater dans ce moment!

A travers toutes les réticences dont les orateurs se sont entourés, on peut parfaitement comprendre qu'on a craint un moment des troubles à Paris, qu'on a cherché à en rejeter à l'avance la responsabilité sur les républicains. On a travesti les paroles prononcées par M. Ledru-Rollin dans un banquet et appliqué à la situation intérieure ce qui ne concernait que l'Italie. M. Ledru-Rollin, dans les explications qu'il a données, a été plein d'élévation et de fermeté.

Lorsque la royauté nous menace, ce n'est pas le moment de se diviser, ni à l'Assemblée Nationale, ni dans la presse; nous souhaitons que les républicains sincères le comprennent.

La commission nommée vendredi dernier par l'Assemblée n'a pas pour objet de remplacer dans ses attributions le conseil d'état actuel. Elle est chargée seulement de remplacer provisoirement le conseil d'état créé par la Constitution dans les attributions qui lui sont dévolues.

Voici ce que dit la Constitution de ce conseil d'état :

« Art. 71. Il y aura un conseil d'état dont le vice-président de la République sera de droit président.

» Art. 72. Les membres de ce conseil sont nommés pour six ans par l'Assemblée Nationale. Ils sont renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret et à la majorité absolue.

» Ils sont indéfiniment rééligibles.

» Art. 73. Ceux des membres du conseil d'état qui auront été pris dans le sein de l'Assemblée Nationale seront immédiatement remplacés comme représentants du peuple.

» Art. 74. Les membres du conseil d'état ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée, et sur la proposition du président de la République.

» Art. 75. Le conseil d'état est consulté sur les projets de lois du gouvernement qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.

» Il prépare les règlements d'administration publique; il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée Nationale lui a donné une délégation spéciale.

» Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont déferés par la loi.

» La loi réglera ses autres attributions. »

Paris, le 10 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Au moment où nous écrivons, Paris est paisible, et les électeurs accomplissent leur devoir dans le plus grand calme. A la porte des sections, on distribue une immense quantité de biographies, de portraits, de manifestes pour le compte de M. Louis Bonaparte. Dire les millions que M. Bonaparte aura dépensés pour payer tous ces imprimés et les commis-voyageurs qui sillonnent la France, c'est impossible. Il y a quatre jours, M. Bonaparte a encore emprunté 100,000 f. à des conditions très onéreuses.

Parmi les bulletins de vote portant le nom de ce candidat, il en est qui sont composés avec l'écriture de l'empereur Napoléon. O peuple français! voilà le cas que l'on fait, et que tu fais peut-être toi-même de ta longue et coûteuse expérience de soixante-années! Seras-tu la proie des intrigants? ou suivras-tu, après ces épreuves que subit ta dignité même, le cours de tes hautes destinées?

Les soldats ont voté dans les sections qui comprennent leurs casernes respectives.

Hier, la place Vendôme présentait un aspect assez animé. Des groupes nombreux discutaient la candidature de M. Bonaparte, et stationnaient devant l'hôtel garni où il occupe un appartement. Quelques individus, montés sur la colonne, jetaient des bulletins à cette foule. Aucun genre de charlatanisme n'aura été négligé.

Le soir, l'aspect des boulevards était fort animé, les promeneurs étaient fort nombreux. Des patrouilles traversaient les boulevards et les rues. Vers dix heures et demie, nous avons vu trois ou quatre cents individus, de figure très suspecte, crier: « A bas Cavaignac! Vive Napoléon! » La police les a laissés faire, ces hommes étant d'ailleurs inoffensifs, et l'ivresse d'un grand nombre d'entre eux étant une circonstance très atténuante.

Près de la caserne de la rue du Foin, occupée par un batail-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

D'après ce qu'elle avait vu elle-même. Lénore ne suspectait nullement le récit de l'impératrice. Elle pensait bien que la comtesse de Norberg, vouée à la magie, reprenait la forme de sa jeunesse et sa place dans le château à la lueur du jour, et que la nuit, dépouillant cette trompeuse parure, elle ne portait plus qu'une figure sinistre, semblable à celle des êtres de l'autre monde avec qui sa science fusteste l'avait mise en rapport; elle pensait aussi que ce château était livré aux esprits des ténèbres; mais elle pensait en même temps que Dieu ne devait pas laisser à ces génies du mal le pouvoir de nuire à des créatures formées par ses mains et qui lui étaient toujours restées fidèles.

S'appuyant sur cette pensée, elle tâcha encore de retenir l'impératrice.

— Madame, lui dit-elle, au nom du ciel! renoncez à sortir à cette heure...

— N'entends-je pas du bruit, interrompit la princesse, là, de ce côté?

— Non, c'est le vent... Mais vous ne pouvez ainsi, seule avec moi, à pied et dans la nuit, parcourir un pays désert.

— Je ne crains rien, dit Sophie tandis que ses dents grinçaient et qu'elle avait peine à se soutenir. Je n'ai peur ni des bêtes féroces, ni des brigands, ni des troupes ennemies que nous pourrions rencontrer... J'ai du courage, va, quand il le faut.

— Je m'en aperçois, dit Lénore qui ne put s'empêcher de sourire au milieu de ses troubles cruels.

L'impératrice ne voulut rien entendre, possédée de l'idée fixe de sortir de ce manoir et de se retrouver en rase campagne.

Elle se dirigea du côté opposé au grand escalier par lequel elle était montée pour s'éloigner le plus possible du lieu de ses terreurs.

Les deux fugitives marchaient dans une étendue uniformément semblable à un crêpe noir, posant timidement le pied en avant et rasant de la main la muraille.

Une marche d'escalier heurta leurs pieds; elles montèrent quelques degrés, et se trouvèrent sur une plate-forme que surmontaient encore des sommets de tours ruinées. La vue du ciel leur fit du bien; elles marchèrent plus librement dans cet espace. L'herbe de la solitude croissait entre les dalles, où s'étendaient aussi des serpents de ronces et de lierre qu'il fallait surmonter à chaque pas; les gerfauts et les hiboux, maîtres de ces lieux, ne se dérangeaient pas à leur passage, et regardaient du haut des créneaux celles qui venaient dans leurs ruines.

La plate-forme rompue, s'arrêtant subitement, n'offrait plus qu'un affreux précipice; il fallut prendre de côté, redescendre dans l'intérieur du bâtiment, et livrer de nouveau ses pas au hasard.

La princesse et Lénore traversèrent l'une des grandes galeries du château, à ce qu'elles jugèrent par l'étendue du chemin qu'elles faisaient sans rencontrer d'obstacle. Là, un grincement de fer qui bruissait à temps inégaux alarma vivement la princesse; mais Lénore lui fit observer qu'il devait venir d'anciennes masses d'armes suspendues sans doute dans cette galerie et faiblement agitées par l'air de la nuit.

Au bout de cette pièce, des couloirs tortueux et d'inextricables détours vinrent les forcer à ralentir infiniment leur marche, ce qui fut un bonheur pour elles, car une trappe ouverte se trouva tout-à-coup sous leurs pieds. Elle découvrait un escalier à vis creusé dans une muraille de vingt pieds d'épaisseur. Lénore s'y engagea la première, et tâcha, en lui donnant la main, d'affermir les pas de la princesse. Elles descendirent dans ce gouffre si long-temps et avec tant de peine, que toutes deux, ayant enfin rencontré la dernière marche, y tombèrent affaiblies de soucis et de lassitude.

En reprenant leur route, elles se trouvèrent dans un corridor du rez-de-chaussée qui passait devant la chapelle et conduisait sous la ligne des arcades extérieures.

Dans cet endroit, percé d'un côté de grandes fenêtres, la nuit du dehors, faiblement éclairée par la lune naissante, succédait aux té-

nèbres compactes, et on pouvait, quoique vaguement, distinguer les objets.

Un cintre ouvert au fond du couloir faisait enfin distinguer la sortie de cet immense bâtiment que les fugitives désiraient si vivement atteindre.

Tout-à-coup Sophie poussa un cri étouffé et se jeta palpitante sur le sein de Lénore, qui la serra dans ses bras en frémissant aussi de tout son être.

Leurs yeux s'étaient portés ensemble sur le même objet.

Sous le portique de la chapelle, on pouvait apercevoir l'ombre d'un jeune chevalier.

La plume de sa toque, son pourpoint blanc, la forme de son manteau bordé d'un filet d'argent, se détachaient sur le fond sombre de l'arcade, et faisaient reconnaître cette apparition...

Sur le seuil de cette chapelle, où reposait sa tombe, ce devait être l'âme du jeune Francis, frappé autrefois de mort violente.

La princesse et Lénore eurent cette pensée en même temps et s'appuyèrent contre la muraille sans avoir la force de faire un pas de plus.

Les fugitives eurent alors le courage de reprendre leur chemin, mais plus brisées encore de cette dernière émotion, et marchant dans un triste silence. Elles précipitèrent leurs pas en passant devant la chapelle, sans oser regarder dans l'enceinte, qui était d'ailleurs profondément ténébreuse, et arrivèrent sous les arcades avancées, où elles trouvèrent enfin l'air extérieur et respirèrent avec plus de liberté.

Traversant alors des parages qui leur étaient connus, elles purent s'orienter sous la longue ligne d'arcades, et arrivèrent dans la grande cour, où se trouvait la principale porte du château donnant sur le pont-levis.

Là, un mouvement de vif bonheur leur fut enfin donné. Elles distinguèrent des pas humains, s'entendirent appeler tout bas par leur nom, et reconnurent Edgard qui venait précipitamment à elles. L'impératrice pressa la main du jeune homme avec un soulagement extrême.

Le page avait veillé très tard à sa fenêtre pour terminer une bal-

lon de garde mobile, il y a eu des cris de haine contre ces braves jeunes gens qui ont arrêté une partie des perturbateurs.

En somme, cette agitation n'avait rien de menaçant pour la sécurité publique. Elle n'existe plus aujourd'hui. C'est après-demain seulement qu'elle se reproduira.

— On calcule que le nombre des votants dépassera 8 millions. Le ministère n'a pu obtenir que le recensement de 62 départements pour les élections générales du 25 avril dernier. Dans ces 62 départements, il y a eu 6,300,000 votants.

— Les nouvelles arrivées hier et aujourd'hui à l'Association démocratique des Amis de la Constitution sont très favorables à la candidature du général Cavaignac. Le Nord, le Pas-de-Calais, l'Alsace, la Moselle, la Meurthe, les Vosges iront bien. Bonnes nouvelles des Ardennes, où la majorité sera pour le général. Bonnes nouvelles de la Bretagne et de quelques points du centre de la France et du Midi, notamment de Marseille et du Var.

— Depuis quinze jours, M. Louis Bonaparte se montre fort triste et fort préoccupé. A-t-il assez d'intelligence pour entrevoir l'abîme où le poussent ses alliés d'aujourd'hui? Nous ne savons; mais si le malheur de la France le portait à la présidence de la République, il y aurait pour lui un terrible quart-d'heure de Rabelais.

— Une affiche couvre tous les murs; elle est signée de noms la plupart inconnus. Nous avons remarqué cependant parmi les signataires de cette affiche, où il est parlé des *lauriers sanglants* du général Cavaignac, M. Patorni, défenseur de Fieschi, et M. Bonnelier, ci-devant orateur du club Blanqui, ci-devant pensionnaire des fonds secrets (voir la *Revue Rétrospective*), et maintenant partisan de M. Bonaparte. Quant à M. Patorni, nommé consul, il avait reçu sa révocation en même temps que son habit brodé. *Indè ira.*

— Les amis de M. Bonaparte s'occupent, et c'est leur droit, de préparer un ministère pour le cas où il serait nommé. MM. Thiers, Molé et Bugeaud resteraient en dehors de toute combinaison, et seraient chargés de guider par des conseils officieux la politique du nouveau gouvernement. On voudrait avoir des républicains de vieille date; mais il ne s'en présente pas, si ce n'est M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a bien gagné, par son fragment historique, le droit de servir le prince.

M. Persigny ou M. Laity aurait la préfecture de police; M. Berger, la préfecture de la Seine. M. Faucher demande les finances, M. Fould les désire aussi; il aurait provisoirement les travaux publics. M. Léon de Maleville serait le président du conseil. M. Abattucci et M. Crémieux se disputent la simarre du ministre de la justice. On sollicite vivement M. Rémusat de prendre un portefeuille; c'est M. Thiers qui le pousse le plus. « Pourquoi vous-même n'êtes-vous pas de la partie? » répond-il à M. Thiers.

M. Pierre Bonaparte irait gouverner l'Algérie, et M. Napoléon Bonaparte irait représenter la France à Londres!!!

— Paris vote paisiblement; les boulevards sont jonchés de bulletins; on estime à plus de vingt millions le nombre de ces bulletins répandus dans tous les quartiers.

Le général Changarnier a été maintenu à la tête de la garde nationale, bien qu'on le regarde comme compromis avec le parti légitimiste.

Le pouvoir n'a fait aucune démonstration capable de jeter de l'inquiétude; jamais la liberté n'a été plus grande et plus laissée à elle-même.

P. S. — En ce moment (quatre heures), la tranquillité la plus parfaite règne à Paris. La journée est magnifique, et toutes les promenades sont encombrées.

BOURSE DE LYON DU 11 DÉCEMBRE 1848.

La hausse des fonds publics et des chemins semble poussée par les escomptes; dès qu'ils n'ont plus lieu, les cours fléchissent.

Aussi notre bourse ne peut-elle se décider à suivre le mouvement qui nous arrive de Paris.

Le 3 0/0, qui nous est arrivé à 69 30, s'est traité à 68 70, et reste offert à ce prix, malgré quelques achats au comptant.

L'Orléans, le Nord et le Marseille sont offerts au-dessous des prix de Paris.

La Loire, qui s'était traitée à 235 lorsqu'une première fois le 3 0/0 était arrivé à 69 25, a été cotée à 231 25 (soit 6 f. 25 c. seulement sur les cours de samedi).

Les fonderies de l'Horre restent offertes à 160 (soit 10 f. de hausse).

Le gaz de Lyon à 765.

UN CONSEIL DES FUTURS MINISTRES.

Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer qu'un conseil des futurs ministres a été tenu dernièrement chez le prince Louis-Napoléon, et qu'on y a délibéré longuement sur le moyen à employer pour se débarrasser le plus vite possible de l'Assemblée actuelle.

Une minorité s'est aussitôt prononcée pour un coup d'état. Cette proposition a été discutée pendant une grande partie de la séance.

Quelques membres ont émis l'avis qu'il serait facile de gagner rapidement une majorité parmi les représentants, et d'amener ainsi l'Assemblée à prononcer elle-même sa dissolution.

La majorité des ministres napoléoniens s'est ralliée à ce dernier avis, et a même pensé que, le 20 janvier, l'Assemblée serait suffisamment préparée au suicide.

Ainsi, les vœux de la *Gazette de France* ne tarderaient pas à être satisfaits. M. de Genoude est un grand prophète.

Qu'en pense le pays? (*Démocratie Pacifique.*)

Nouvelles d'Italie.

Nous lisons dans le *Conciliatore* de Florence du 3 novembre : « Nous pouvons assurer qu'une ligue a été conclue entre la France, le Piémont et Naples. Hier matin les courriers en apportaient la nouvelle à notre gouvernement. »

« Une ligue offensive et défensive est, assure-t-on, formée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. »

— Rome est en pleine révolution; nous n'en connaissons pas les détails, mais, d'après les nouvelles qui nous arrivent, le mouvement serait très grave.

— On donne pour certain que 4,000 Autrichiens sont arrivés à Pieve et Pelago, dans le Frignano.

— Le bruit court qu'après avoir eu connaissance de la protestation du pape, le peuple romain s'est insurgé et a prononcé la déchéance du pape du pouvoir temporel.

On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« Samedi est entré dans le port le bateau à vapeur des postes le *Bastia*. Par le travers du cap Corse, ce navire a communiqué avec le bateau à vapeur le *Pluton*, parti de Naples le 7 du courant, duquel il a reçu comme passager M. Messin, chef d'état-major de l'escadre, envoyé en mission. »

« Le *Pluton* est entré à Toulon. M. Messin, débarqué samedi vers deux heures, est parti pour Paris à trois heures dans la malle-poste, après avoir eu une entrevue avec M. Freslon, qui est toujours dans nos murs. »

« Ce qui a transpiré de la mission de M. Messin, c'est que la situation des choses est toujours la même à Gaète, le saint-père espérant rentrer dans ses états sans avoir besoin de secours étrangers. Il est probable que lorsque cette situation sera connue à Paris, l'ordre de faire débarquer les troupes de l'escadre ne tardera pas à parvenir à notre autorité militaire. »

« M. de Corelles est toujours attendu. »

« Nous croyons savoir que le pape aurait exprimé le désir de rester à Marseille s'il venait en France. Notre vénérable évêque, que Pie IX honore de son affection toute particulière, ne serait pas étranger à cette détermination du souverain pontife. »

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 9 décembre.

L'Assemblée décide que les lois sur l'enseignement, sur l'organisation de la force publique, sur la presse, sur l'état de siège, seront comprises dans la nomenclature des lois organiques à la suite de trois votes au scrutin de division.

Interpellations relatives à la situation de Paris.

LE CITOYEN JOLY : Il y a eu il y a trois jours une réunion convoquée chez lui par le ministre de l'intérieur; là assistaient le général commandant de la garde nationale et tous les colonels ou chefs de corps; là, si mes renseignements sont exacts, et j'ai tout lieu de le croire, là, le ministre de l'intérieur aurait prévenu tous les colonels qu'une insurrection grave était sur le point d'éclater.

Il aurait même ajouté l'indication du jour fixé auquel elle devait éclater. Rien n'est plus grave si ces faits sont exacts; et c'est par ce que je ne crois pas que ces faits soient exacts que je supplie le ministre de l'intérieur de les démentir et de les expliquer.

Le ministre aurait ajouté encore à l'indication du jour l'indication du parti

qui devait se livrer à cette insurrection; c'est celui qu'on a l'habitude d'appeler le parti des républicains rouges. (Interruption.)

Ainsi, et d'après tous ces détails, on serait instruit non seulement d'un mouvement redoutable prochain, mais encore du jour de ce mouvement, de la couleur politique de ceux qui se livreraient à cette insurrection.

Nous qui voulons prémunir le pays contre toute espèce d'insurrection partout et toujours, mais surtout au moment où il est appelé à émettre son vote (Très bien!), nous adressons encore cette question au ministre de l'intérieur :

Comment se fait-il qu'il y ait sur une place que je n'ai pas besoin de nommer des attroupements considérables, attroupements qui ont commencé par être inoffensifs? Ils ne se composaient d'abord que de curieux, mais qui, ces jours, ont pris un caractère qui pourrait être alarmant pour la tranquillité publique.

J'ai vu moi-même, de mes propres yeux vu, deux individus poursuivis par ces groupes, depuis l'entrée de la rue Saint-Honoré jusqu'à l'église Saint-Roch.

Et qu'avaient-ils fait? Ils avaient eu le malheur d'annoncer leur prédiction pour un certain candidat.

Eh bien! j'ai vu cette foule les poursuivant jusqu'à l'église Saint-Roch au cri de : *A bas Cavaignac!*

Je ne demande pas qu'on s'arme contre ces rassemblements du décret que vous avez rendu contre les attroupements. (Interruption.)

Mais il y a d'autres moyens antérieurs à votre décret. (Interruption.) Il existe des lois et des règlements de police... (Ah! ah!) qui veulent que dans tous les temps, et le jour et la nuit, la viabilité de Paris ne soit pas obstruée. Il y a des moyens pratiques pour empêcher les rassemblements et pour les faire cesser. (Mouvement.)

LE CIT. DUFAURE, ministre de l'intérieur : Chargé de la difficile responsabilité de maintenir l'ordre public dans la capitale, j'ai cru de mon devoir de m'entendre avec les chefs supérieurs de la garde nationale.

Je les ai convoqués au ministère de l'intérieur; nous avons eu une conversation ensemble; je ne dois compte à personne de ce qui s'est passé entre nous. (Adhésion.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN : Je demande la parole.

LE CIT. DUFAURE : Je ne me borne pas à cela. L'orateur a ajouté que j'avais annoncé une insurrection certaine à jour fixe, que j'en ai indiqué les auteurs.

S'il ne s'agissait que de lui donner satisfaction, je ne répondrais même pas sur ce point; mais ses allégations, si je n'y répondais pas, pourraient avoir pour effet de créer ces inquiétudes qu'il veut faire cesser... (Très bien! très bien!) C'est le seul motif qui me porte à donner des explications sur ce point.

Il n'est pas exact que j'aie annoncé une insurrection en indiquant le jour et les auteurs. Non! grâce au ciel, le péril n'est pas encore aussi près, et je ne sais pas s'il viendra. Je prie le ciel de l'écarter.

Je ne pouvais donc indiquer l'insurrection comme prochaine, comme certaine; je ne pouvais donc en indiquer les auteurs; et, je le répète, si j'ai donné cette explication, ce n'est pas parce que le préopinant me l'a demandée, mais c'est parce que ses paroles pourraient produire une inquiétude à laquelle il veut mettre un terme. (Assentiment.)

Vous désirez le calme; nous le voulons avec ardeur. Unissons-nous pour l'amener.

Quant au deuxième point, vous me demandez compte des rassemblements qui ont eu lieu à l'apote de notre collègue le citoyen Louis Bonaparte. Vous me demandez pourquoi je ne les ai pas dissipés, et vous, arrivant tout d'un coup, malgré vous, à l'application de la loi sur les attroupements que vous avez repoussée et que vous avez la précaution de combattre encore (Sourires), vous nous dites : Vous avez des règlements de police; cherchez bien; faites appliquer; cherchez, cherchez bien. Non, si vous voulez que j'applique quelque chose, c'est la loi sur les attroupements. (Approbation.) Il n'y a pas d'autre moyen; mais j'ai une loi entre les mains, et le jour où il faudra l'appliquer, soyez-en sûrs, je l'appliquerai. (Très bien! très bien!)

Non, encore une fois, quand il s'agit de la liberté des citoyens, ce n'est pas avec des règlements de police qu'on agit, c'est avec la loi; et soyez-en bien convaincus, le jour où cela serait nécessaire, ce n'est pas sous des règlements de police que je me cacherais, c'est la loi sur les attroupements à la main que j'agirai. (Vif assentiment.)

Je ne l'ai pas fait; vous me demandez pourquoi! Vous êtes beaucoup plus sévères que moi. (Sourires d'adhésion.) Je ne l'ai pas fait parce qu'il n'y a pas eu lieu d'appliquer la loi.

On crie : *Vive Louis Bonaparte!* vous ajoutez qu'on a crié : *A bas Cavaignac!* Cela est vrai, nous le savons; mais nous pensons que ce n'est pas là un motif pour appliquer la loi sur les attroupements. (Très bien! très bien!)

Voilà ce qui s'est passé; nous n'avons pas voulu appliquer la loi sur les attroupements, dont indirectement, et sans oser l'avouer, vous me demandez l'application. (Sourires. — Bravo! bravo!)

Le jour où nous croirions qu'un projet de décret sur les clubs serait nécessaire, nous vous l'apporterions.

Permettez-moi d'ajouter un mot. On ne tient aucun compte de la situation dans laquelle est le pouvoir de ce pays; on n'en a pas tenu compte depuis cinq mois; on n'en tient pas compte pour les trois semaines qui vont s'écouler. Depuis cinq mois le pouvoir était un pouvoir éternel par sa situation même, par l'incertitude de sa durée; de là est venu qu'à l'extérieur les puissances étrangères n'osaient pas s'engager avec lui parce qu'elles ne savaient s'il durerait pour terminer les négociations entamées. (C'est juste! — Très bien!) De là est venu qu'à l'intérieur il n'a pas rencontré chez ses agents ce zèle actif qu'on n'accorde qu'à un pouvoir définitivement assis. (C'est vrai! c'est vrai!)

Voilà la situation; on n'en tient pas compte pour les trois semaines qui vont s'écouler, où chaque instant changera les chances, où l'on croira tant

l'ade toute remplie de ses belles amours qu'il devait dédier à Lénore. A une heure avancée de la nuit, ayant entendu quelque mouvement dans la chambre de l'impératrice qui était au-dessus de la sienne, il était promptement descendu au premier étage pour veiller sur cette enceinte où reposait sa souveraine. Là, il avait trouvé la porte ouverte et la chambre vide. Courant alors à l'appartement occupé par la jeune dame d'honneur, la même desertion s'était offerte à lui. Une vive inquiétude l'avait saisi, il s'était mis à parcourir au hasard le bâtiment; mais étant descendu par le grand escalier et ayant exploré les galeries qui donnaient de ce côté, ses pas l'avaient toujours tenu éloigné des fugitives. Il venait d'entrer par un autre côté dans cette cour où il avait le bonheur de les retrouver.

Cette explication fut donnée en peu de mots; mais le rapport des circonstances qui avaient forcé la princesse à fuir un endroit de malediction demanda bien plus de temps, d'autant mieux que Sophie, réveillant ses terreurs par le récit qu'elle en faisait, s'arrêtait parfois dans un tremblement extrême, ou entremêlait ses paroles de justes anathèmes contre les cruels ennemis du genre humain.

Edgard entendit tous ces détails avec une foi profonde et des frémissements que n'eussent pas éveillés en lui les plus grands dangers de la terre.

Dans son trouble, il se laissait conduire vers la porte de sortie de la cour sans se douter nullement du dessein de l'impératrice.

La décision de sortir à l'instant même du château pour se mettre en route au milieu de ces solitudes et se confier à l'étoile des loups lui fut annoncée si brusquement qu'il ne put examiner d'abord ce parti, et, sur l'ordre de la princesse, il se disposa à ouvrir la forte grille.

Le jeune homme et Lénore n'avaient pas eu le temps de réfléchir à ce qu'ils faisaient. Sophie était incapable de penser à rien, et, quoi qu'il fût très naturel de trouver cette masse de fer bien fermée et cadencée, ils n'en éprouvèrent pas moins d'étonnement et d'impatience de ne pouvoir l'ouvrir.

Au moment où cet obstacle important se présentait, ils crurent entendre du bruit derrière eux, aux portes du château. Il était probable qu'un des domestiques affectés à la garde de la demeure avait été frappé du son que rendait la grille ébranlée par de vains efforts, et

allait venir en reconnaître la cause.

A la pensée d'être surpris dans une évasion qui, au fond, avait quelque chose d'un peu lâche et ridicule, les trois fugitifs, sans se communiquer leurs sentiments, se jetèrent simultanément derrière une fontaine en forme d'obélisque qui se trouvait vers un des angles de la cour.

Ils demeurèrent dans cette retraite, qui n'offrait ni aboutissant ni sécurité, faute d'avoir un autre parti à prendre.

Dans ce moment de repos forcé, les jeunes amis de l'impératrice lui avouèrent avoir déjà rencontré dans leur voyage nocturne à Prague la redoutable comtesse de Norberg, dépouillée de la forme charmante qu'il lui plaisait de revêtir dans la journée, et, fantastique amazone, courant dans la tempête et les bois solitaires sur un cheval magique comme elle.

Ils répétèrent aussi les paroles terribles qu'elle prononçait sans cesse dans sa ronde nocturne.

A peine achevaient-ils cette confidence, à laquelle ils se décidaient alors parce que rien ne pouvait plus augmenter l'effroi de Sophie au sujet de la châtelaine, que le bruit, d'abord insaisissable, qui les avait frappés, se renouvela d'une manière plus distincte; il se passait de l'autre côté de la fontaine, et était produit par un cheval qui, enfermé dans une écurie, frappait la terre de ses pieds, à temps égaux et pressés, en galopant sous lui.

La princesse se rappela que ce même piétinement de cheval s'était constamment fait entendre à elle la nuit précédente, au milieu de tous les bruits étranges qui la tenaient éveillée.

Comme elle communiquait ce souvenir important à ses compagnons, un coup de tête du cheval frappé contre la porte de l'écurie la fit ouvrir au dehors, et ils virent se dessiner la forme de l'animal sur les dalles blanches de la cour, où se répandaient les lucurs d'une nuit assez claire.

C'était un grand cheval de race indigène, noir, efflanqué, la crinière rude, hérissée, le cou d'une longueur démesurée, le crâne proéminent, sourcilieux, et le bas de la face rentré; ses gros yeux largement ouverts laissaient voir leur globe d'un blanc rougeâtre, mais ternes et inanimés.

Après avoir tourné lentement la tête vers toutes les parties de la

cour, où il semblait chercher quelqu'un, il alla d'un pas sourd, et sans même faire entendre son souffle, se ranger devant la grille de sortie.

Les jeunes gens observaient cette évolution silencieuse du mystérieux animal.

Soudain la princesse serra violemment le bras de Lénore, et se pressa contre la jeune fille en disant d'une voix entrecoupée et frémissante :

— Tenez!... tenez!... la voilà!... c'est!...

En effet, la comtesse Ursule, ou plutôt le fantôme au visage hâve, aux longs flots de cheveux noirs, à la sombre robe de bure, avait surgi tout-à-coup devant eux.

Elle traversait la cour en glissant sans bruit sur la dalle; la chauve-souris tournait encore au-dessus de sa tête. Un air froid comme celui de l'hiver le plus intense s'était subitement répandu dans l'espace.

Les personnes qui la regardaient d'un œil épouventé crurent plus que jamais voir en elle un être surhumain lorsqu'elle quitta la terre et se trouva enlevée sur le dos de son coursier noir avec la légèreté d'une ombre.

Puis elle dit de sa voix monotone, précipitée, où n'était plus l'accent de la vie :

— Francis m'appelle!... je le vois... je l'entends... je vais le rejoindre.

Elle se pencha sur la grille que les fugitifs n'avaient pu ébranler, la toucha du doigt, et la barrière s'ouvrit comme par enchantement.

Alors elle prit dans ses mains la rude crinière de son cheval et inclina le haut du corps sur le cou de l'animal... Ses yeux, morts jusque-là, lancèrent soudain d'ardents éclairs... L'œil du cheval s'alluma en même temps; son souffle s'échappa en lugubres hennissements.

Et le spectre et sa monture s'élançèrent, plus rapides que le vent, dans la campagne... dans la campagne?... on ne sait... peut-être dans le sein des nuages... peut-être aux entrailles de la terre...

Les spectateurs de cette apparition, muets, pétrifiés, étaient réellement frappés par la foudre de la terreur. CLÉMENT ROBERT.

(La suite d'un prochain numéro.)

me le pouvoir dure, tantôt que le pouvoir est renversé. Eh bien! je dis hautement à l'Assemblée que s'il est une circonstance où le pouvoir ait besoin de son appui pour maintenir le calme, la tranquillité, où elle doit lui accorder toute sa confiance, c'est dans ce moment, c'est dans cet état transitoire. (Très bien! très bien!)

Plusieurs membres: Comptez-y!
LE CIT. DUBAURE: Ce n'est pas seulement pour le pouvoir que nous vous le demandons, c'est pour tout le monde. (Très bien! très bien!)
La mission dont le pouvoir est chargé est difficile. Pour qu'il puisse la remplir pendant les quinze jours ou les trois semaines qui vont s'écouler, il faut qu'il puisse user de toute l'autorité dont vous l'avez investi; afin qu'il lui soit donné d'avoir l'honneur de transmettre l'autorité à ses successeurs, il doit en avoir, et de la leur livrer bien entière... (Très bien! Bravo!) et capable, sans transition, de continuer le maintien de la sécurité publique. (Applaudissements.)

Voilà notre tâche, et pour la remplir nous vous demanderons tous les pouvoirs qui nous seront nécessaires. (Nouveaux applaudissements.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune: Le ministre de l'intérieur, dit-il, vous a parlé des rassemblements qui ont lieu sur la place Vendôme. Nous pensons, nous, qu'il vaudrait mieux les prévenir; le ministre de l'intérieur croit qu'il vaut mieux les réprimer.

Plusieurs voix: Il n'a pas dit cela!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN: Quant à un projet de loi contre les clubs, la Constitution reconnaît le droit imprescriptible de réunion. Quand vous présenterez la loi, je la combattrai.

J'arrive à la réunion qui a eu lieu chez le ministre de l'intérieur. J'accepterais parfaitement la réponse qui vous a été faite à cet égard. Si les noms n'avaient pas été prononcés dans cette réunion, si ce fait n'avait pas transpiré, je n'aurais pas d'observations à faire; mais quand vous avez dit que l'insurrection serait en quelque sorte dirigée par les hommes de la république rouge, quand, à l'appui de cette assertion, vous avez cité les passages d'un discours falsifié, et quand ce discours est le mien, j'ai le droit de protester.

Les paroles que je vais vous dire sont, je l'atteste sur l'honneur, celles qui ont été prononcées par moi. Il y avait là un sténographe qui a recueilli mon discours et qui me l'a présenté ensuite; j'ai trouvé que mes paroles étaient mal rendues, et j'ai jeté la sténographie au feu. Je jure que les paroles que les journaux ont rapportées ne sont pas celles que j'ai prononcées.

Si j'arrivait, Messieurs, si je dit, s'il arrivait que l'Autriche voulût envahir les légations et s'emparer de Rome pour y rétablir le chef temporel (à Dieu ne plaise que je m'adresse ici au chef de la chrétienté: autant que vous tous je respecte la liberté de conscience); si l'Autriche, dis-je, voulait rétablir le principe temporel malgré son peuple, il n'y aurait plus alors qu'à crier: *Aux armes!*

Je déclare ici que le mot *Aux armes!* ne s'appliquait qu'au cas d'une intervention de l'Autriche à Rome.

Mes paroles ont été mal rapportées par une police qui vous sert, à ce que vous croyez, et qui ne sert qu'une régence, par une police dirigée par un homme qui a trompé pendant trente ans.

Et c'est sur la foi de pareils renseignements que vous me désignez aux chefs de la garde nationale et que vous me désignez aux baïonnettes. (Allez donc! — A gauche: Très bien!)

Il peut arriver de nous n'importe quoi; mais ce que nous voulons c'est que, si une balle venait à nous frapper, il soit bien constaté que nous sommes mort pur de toutes violences et digne de la République, qui, permettez-moi de le dire, est notre ouvrage et non le vôtre. (Applaudissements à gauche.)

LE GÉNÉRAL LAMORICIERE: Le citoyen Joly a parlé d'une lettre relative à une conversation entre un officier et moi.

Il y a dans cette lettre des choses qui sont vraies; mais le préopinant disait tout à l'heure que, dans un discours prononcé en présence de sténographes, on lui avait fait dire beaucoup de choses qui n'étaient pas vraies. Eh bien! dans cette conversation où il n'y avait pas de sténographes, on m'en fait dire aussi qui ne sont pas vraies... (Rires d'approbation.)

J'ai dit à l'officier: « Vous allez au club, vous êtes parfaitement libre dans vos opinions; mais je ne trouve pas bon que vous alliez dans un club où il se dit des choses que le gouvernement ne saurait approuver. Vous êtes dans un bataillon de guerre... je vais vous envoyer dans un bataillon de dépôt. » C'est une mesure anodine (Rire d'assentiment), et qui ne peut en aucune manière, ainsi qu'on l'a dit, briser la carrière de cet officier. (C'est juste!)

Je crois qu'il se dérangeait à Paris. (Rires et approbation.) Je l'ai envoyé au dépôt en province. (Nouveaux rires.)

De toutes parts: Très bien! très bien!

La séance est levée à six heures trois quarts.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Voici le résultat connu jusqu'à présent des votes des six cantons de Lyon, y compris la Croix-Rousse et Vaise, ainsi que de l'armée. Le dépouillement du scrutin de la Guillotière n'ayant eu lieu que ce matin, nous n'en connaissons pas encore le résultat.

	Bonaparte.	Cavaignac.	Raspail.	Ledru-Rollin.
1 ^{er} canton	3,305	1,126	509	39
2 ^e canton	4,866	3,313	509	37
3 ^e canton	3,125	2,130	859	190
4 ^e canton	2,712	4,613	568	104
5 ^e canton	3,035	522	400	100
6 ^e canton	3,095	763	376	82
Section spéciale	1,350	403	417	84
Croix-Rousse	4,397	1,867	4,663	273
Vaise	4,569	251	452	8
Armée	6,431	1,396	51	39
TOTAL	33,585	13,384	5,704	956

Chronique.

Le jugement qui a condamné M. Seigle, ex-capitaine de voltigeurs de la garde nationale, à six jours d'emprisonnement pour abus dans la distribution des bons de subsistance, vient d'être confirmé par la cour d'appel.

— Lundi dernier, à huit heures et demie du soir, des cris: *Aux secours! à l'assassin!* partaient d'un cabaret de la rue des Fayettez, à Villefranche. On accourut, et l'on trouva le sieur Geneton, jardinier à Béligny, étendu à terre sans connaissance; il avait reçu un coup de bouteille à la tête. Ce coup lui avait été porté dans les circonstances suivantes: Un cuirassier qui avait bu dans le cabaret avec plusieurs personnes prétendait que sa qualité de militaire le dispensait de payer son écot dans le vin qui avait été bu. Il sortit et rentra avec quatre de ses camarades en demandant ce qu'étaient devenues les trois personnes avec lesquelles il avait bu. Comme des injures étaient proférées contre les absents, le cabaretier fit des remontrances à ces militaires; Geneton qui était présent, crut devoir y joindre les siennes. Un cuirassier saisit alors une bouteille pleine et en asséna un coup sur la tête de Geneton qui en fut renversé, et qu'on fut obligé de transporter dans son domicile. Quatre des cuirassiers se hâtèrent de fuir; un cinquième seulement put être arrêté sur-le-champ dans le cabaret.

— Dans la nuit de lundi à mardi dernier, un orage violent a fait couler bas un bateau de blé qui était amarré au port de Beaurgard; la perte est évaluée à 30,000 f. Le lendemain on s'occupait du sauvetage d'une certaine quantité de sacs de blé; le surplus, qui était réuni en tas dans le bateau, a été perdu.

— La session des assises de Bourg s'est terminée mercredi. Le nommé Corget, de Belmont (Loire), maçon de son état et mendiant d'habitude, était accusé de trois incendies, commis les 26, 27 et 28 juillet dernier, à Saint-Didier-sur-Chalaronne, et qui ont jeté une vive alarme dans le canton de Thoissey et dans la Bresse.

Cet homme dans la force de l'âge, déjà condamné pour coups et blessures dans son pays, proférait des propos menaçants et répandait ces bruits stupides que les incendies étaient allumés par les nobles et les prêtres, qu'ils ne cesseraient que quand la population se serait soulevée contre eux, etc., et c'était lui-même qui mettait le feu! Etait-il le simple missionnaire de ses mauvaises pensées pour provoquer à des excès? C'est ce qu'on n'a pu éclaircir; mais sa criminelle participation à deux incendies de meules de blé à Saint-Didier-sur-Chalaronne, qui l'avait exposé à toutes les violences de l'indignation populaire lors de son arrestation à Thoissey, a été complètement établie devant la justice. Déclaré coupable, il a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

DOUANE DE LYON.

Avis au commerce de Lyon et de Saint-Etienne.

M. le directeur de l'administration des douanes vient de faire savoir à l'inspecteur chef du service à Lyon que la douane de Lyon ne peut être assimilée, à l'égard des expéditions avec bénéfice de prime de sortie, aux douanes de la frontière. Pour que les marchandises expédiées de Lyon avec demande de la prime de sortie puissent y avoir droit, il faut qu'elles soient sorties de France avant le 1^{er} janvier 1849.

En conséquence de cette décision, qui relève une erreur commise par une note adressée aux journaux de Lyon dans les derniers jours de novembre, cette note doit être considérée comme non avenue. Lyon, le 1^{er} décembre 1848.

CONDITION DES SOIES DU 11 DÉCEMBRE. — 45 balles. — Ouvrées, 40 grèges, 5—Dernier numéro, 775.

Spectacles du 12 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Muette, opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Père et Portier, vaudeville. — Tirs, vaudeville. — Jeanne Mathieu, vaudeville.
COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

AVIS AUX ABONNÉS. — MM. les souscripteurs dont l'abonnement finit le 15 décembre 1848 sont priés de le renouveler sans retard, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du CENSEUR.

AVIS IMPRIMENTAIRE. — Pour éviter les erreurs, les changements de domicile et les renouvellements d'abonnement doivent toujours être accompagnés de l'adresse imprimée.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Au jeudi 7 décembre 1848, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots	157,352,627 f. 71 c.
Numéraire dans les succursales	109,493,227 »
Effets arriérés à recouvrer	237,627 92
Portefeuille de Paris, dont 13,919,920 f. 40 c. provenant des succursales	87,483,590 42
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	107,680,945 28
Avances sur lingots et monnaies	14,358,486 »
Avances sur effets publics français	55,634,146 63
Avances sur effets publics dans les succursales	4,340,357 »
Avances à l'Etat	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 180 millions	50,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	54,786,288 62
Placements des succursales	12,806,741 59
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,611,621 »
Prêt de dix millions à la ville de Paris	5,300,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux des villes	250,000 »
Effets en souffrance à la Banque	12,500,288 15
Effets en souffrance dans les succursales	6,750,881 »
Dépenses d'administration de la Banque	582,145 59
Dépenses d'administration des succursales	466,883 »
Divers	556,394 46
Bons du Trésor à consolider	7,906,247 56
	660,680,448 53
PASSIF.	
Capital de la Banque	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales	25,580,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
Idem des nouvelles succursales	2,980,980 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation	583,763,300 »
Billets au porteur en circulation des succursales	19,724,723 »
Billets à ordre	448,789 »
Compte courant du Trésor créditeur	26,543,758 58
Compte courant	77,020,300 66
Compte courant dans les succursales	26,097,688 »
Récépissés payables à vue	2,567,300 »
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,251,548 »
Traites des succursales à payer par la Banque	5,541,235 64
Traites de la Banque à payer par les succursales	2,063,503 »
Dividendes à payer	184,904 25
Liquidation du comptoir d'Alger	585,264 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	5,562,332 18
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	2,667,725 »
Récompte du dernier semestre	422,952 27
Idem du dernier semestre dans les succursales	655,775 »
Divers	166,018 11
	660,680,448 53

BULLETIN HEBDOMADAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Commerce.

Marseille, 8 décembre.

SOIES. — Les provenances de Syrie ont donné matière à des achats de quelque importance à 11 fr., tant pour les Baffa que pour les Castravan jaunes.

SUCRES BRUTS. — Semaine peu féconde en transactions de sucres bruts. Il s'est traité, en diverses parties, 289 barriques de Martinique et Guadeloupe, dans le prix de 27 à 28 fr. les 50 kilogr. entrapôt, avec escompte et terme, suivant le mérite de la marchandise.

SUCRES TERRÉS. — Les sucres blonds de la Havane continuent à attirer l'attention des acheteurs. Les ventes opérées pendant les huit jours comportent ensemble environ 600 caisses qui ont été traitées à 26 fr. les 50 kilogr. entrapôt.

SUCRES RAFFINÉS. — On a réalisé à la consommation environ 80,000 kilogr. raffinés en pains nus de 76 fr. 23 c. à 77 fr., et 20,000 kilogr. bâtar-des blanches de 75 fr. 23 c. à 74 fr.

Les achats pour l'exportation ont établi la cote suivante: Entrepôt. — Les 50 kilogr.: Raffinés papier, 7 0/0, 56 fr. 50 c.; raffinés nus, de 57 fr. 50 c. à 58.

CAFÉS. — Il y a, depuis quelques jours, un peu de relâchement dans la tenue des cafés du Brésil. Il s'est traité environ 2,500 sacs de Rio à 40 fr. les 50 kilogr. entrapôt, avec divers escomptes.

COCHENILLE. — Peu de ventes à signaler; elles se résument à un ensemble de 20 sacs détaillés à 42 fr. le kilogr. entrapôt.

BOCQU. — Les achats effectués pendant la dernière huitaine offrent bien peu d'importance. On ne compte qu'une dizaine de barils qui ont eu placement à 120 fr. les 100 kilogr. entrapôt.

SARAN. — On a parlé en bourse d'une vente de trois caisses qui auraient eu lieu à 42 fr. le kilogr. entrapôt.

On s'attend généralement à une assez forte baisse qui sera motivée sur une abondante récolte et sur la movente.

HUILES D'OLIVE A FABRIQUE. — Les transactions en huiles disponibles n'ont pas été animées.

Les ordres de livraison continuent à être recherchés à 109 40.

HUILES DE GRAINES. — Le marché a pris un aspect plus animé depuis quelques jours pour les différentes sortes d'huiles de graines. La réapparition de la demande, tant en disponible qu'à livrer, a d'abord arrêté la baisse, qui a fait place bientôt à une reprise marquée dans les cours, et a donné lieu à des transactions de quelque importance. On a réalisé en disponible des sésames à 103 f. les 100 kilogr., des arachides à 100 f. 50 c., et des lins de 85 f. 80 c. à 87 f.

En huile d'olive, quelques achats en disponible à 96 f. 85 c. Phectolitre, et à livrer pour les premiers mois de 1849 à 95 f. 75 c.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — La reprise des huiles de graines, fondée sur les desoins de la fabrique, a activé la demande des graines pendant cette semaine. On a fait des ventes dans toutes les qualités aux prix de la cote.

Sésame, 50 f.; escompte 1 1/2. Arachides, 52 f.; escompte 5. Lin de Russie, de 51 à 52 f.; escompte 2. Ravison, 48 f.; escompte 2.

Les prétentions des vendeurs tendent à s'élever encore, mais les nouveaux arrivages semblent refroidir les acheteurs.

TISSUS. — M. le ministre du commerce vient de communiquer à la chambre de commerce de Marseille:

1^o Une note sur l'accroissement qui pourrait prendre le débouché, en Turquie, des indiennes de fabrication française;

2^o L'extrait d'une dépêche de l'ambassadeur de France à Rome, de laquelle il résulte que les tissus, et particulièrement les tissus légers de laine et coton que le commerce français expédie habituellement dans les Etats-Romains, y manquent en ce moment.

HUILES COMESTIBLES. — Les affaires languissent toujours dans les huiles à bouche: de 136 f. 25 c. à 164 f. 03 c. Phectolitre.

L'huile de sésame à froid mangeable s'écoule aussi très lentement. Les qualités de choix se traitent de 55 f. 45 c. à 56 f. 40 c. les 50 kilogr.

SAVONS. — Bonne tenue; tendance à une prochaine amélioration, qui ne manquera pas de se réaliser si la demande continue.

Nous avons eu cette semaine des achats assez remarquables dans les différentes qualités. On a réalisé, à l'acquit, environ 2,500 caisses savon bleu pâle et bleu vif, dans les prix de 59 f. 50 c. à 40 f., et 600 caisses de blanc de 46 à 48 f. 50 c. les 50 kilogr.

SPRITUEUX. — Par suite de l'abondance de la marchandise et du calme des affaires, les 3/6 disponibles se sont faits à 58 f. 75 c.

Les mois prochains auraient, au contraire, preneurs à 41 f. 50 c.

Les mars, de 52 f. 75 c. à 55 f.

BLÉS. — Les affaires continuent de languir sur notre place. Il est à craindre que cette situation ne se prolonge encore quelque temps, faute de débouchés.

On a réalisé à l'entrepôt quelques blés de Pologne de 24 f. à 24 f. 75 c. les 160 litres, selon la qualité; des Irka d'Azoff à 25 f. 30 c., et une pacotille de Roumélie nouveau à 22 f. 50 c.

Les blés de consommation sont toujours calmes et dans les mêmes prix. **LÉGUMES.** — A l'exception de quelques achats en haricots de Châlons, les légumes secs restent calmes et ne donnent lieu qu'à des ventes de simple détail aux prix de la cote:

Haricots de Châlons, 26 f.; haricots de Bourgogne, 24 f.; haricots de Dijon, 56 f.; lentilles triées, 56 f.; graine longue de Sicile, 46 f.

DOUANES DU ZOLLVEREIN. — L'ordonnance suivante du roi de Prusse, qui maintient en vigueur, jusqu'à disposition ultérieure, le tarif des douanes du Zollverein, vient d'être publiée en Prusse:

Ordonnance royale concernant la prorogation du tarif des douanes échéant à la fin de cette année.

Des délibérations ayant lieu en ce moment à Francfort sur une législation douanière commune pour toute l'Allemagne, et les gouvernements appartenant au Zollverein ayant, en conséquence, décidé de différer pour le moment la publication d'un tarif rectifié du Zollverein, pour la nouvelle période commençant avec l'année 1849, je décide, sur votre rapport du 4 de ce mois, que le tarif des douanes, publié pour les années 1846, 1847 et 1848, reste encore en vigueur, à dater du 1^{er} janvier 1849 jusqu'à disposition ultérieure, ainsi que les ordonnances suivantes, qui en forment le complément.

1. Du 10 octobre 1843, concernant l'élévation provisoire des droits d'entrée sur diverses marchandises.

2. Du 28 octobre 1846, concernant la modification de plusieurs taxes du tarif, savoir:

a. Dans la seconde partie: Modification des droits sur le coton brut et les fils de coton (Pos 2), sur les bois de teinture (Pos 3), fer de carillon (Pos 6), fil de lin, toiles et autres marchandises de lin (Pos 22), bestiaux (Pos 39);

b. Dans la troisième partie: Modification du droit de transit pour le suif.

3. Du 5 mai 1847, concernant les droits d'entrée sur l'huile en tonneaux (Pos 26).

Vous avez à porter cette ordonnance à la connaissance publique par le recueil des lois, et à prendre les mesures nécessaires pour le mettre à exécution.

Sans-Souci, 8 novembre 1848.

Industrie.

Mulhouse.

TISSUS. — Les calicots commencent à devenir rares; le peu de marchandise disponible a été vivement recherché pendant toute la semaine passée, et les nouvelles de Rouen continuant d'arriver en faveur de l'article, il en est résulté une hausse bien décidée. Depuis quelques semaines nous avons eu sur place plusieurs acheteurs étrangers. La confiance semble renaître, et si les éléments de troubles continuent à être écartés dans le pays, principalement dans la capitale, nous verrons enfin cesser la position fâcheuse dans laquelle se sont trouvées toutes les industries, et plus particulièrement l'industrie cotonnière. Les prix des filés commencent aussi à s'améliorer.

Agriculture.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA CULTURE DE LA VIGNE, par M.

Persoz. — Le nouveau mode de culture que nous proposons, permettant d'utiliser pour la production des plantes alimentaires la moitié du terrain affecté à la culture de la vigne, peut sembler, au premier abord, s'éloigner complètement des diverses méthodes mises en usage de nos jours dans les différents centres viticoles. Il n'en est rien cependant, et, comme le verront aisément les personnes qui ont fait une étude comparée des diverses méthodes suivies dans différents pays, plusieurs des pratiques que nous recommandons ont été déjà appliquées. Mais il est un point par lequel notre procédé se distingue de tous les autres: c'est que nous accumulons tous les pieds de vigne d'une certaine superficie de terrain dans une seule fosse, où, par une première action chimique, on provoque d'abord le développement du bois, et ensuite, par une seconde, le développement du raisin. Nous sommes arrivés à ce résultat en constatant par des expériences directes que, dans les engrais propres à la culture de la vigne, il est des matières qui servent, les unes au développement du germe (fruit ou raisin), et que l'action de ces substances, au lieu d'être simultanée, doit être successive. Par l'application de ces principes, nous arrêtons à volonté l'accroissement du bois, que, dans les procédés habituels, on ne maîtrise que par des moyens artificiels et empiriques.

Quant il s'agit de favoriser le développement des sarments, la manière de les traiter est celle-ci: on les recouvre, après qu'ils ont été couchés dans la fosse, de 6 à 7 centimètres d'une terre dans laquelle on a mélangé, pour chaque mètre carré de surface de la fosse, 5 kilogrammes d'os pulvérisés, 4 kilogr. 500 grammes de rognures de peaux, débris de tannerie, cornes, sabots, etc., 500 grammes de plâtre.

Quant, au bout d'un an ou deux, suivant les cas, les bois sont suffisamment développés, on fournit aux racines des sels potassiques qui doivent déterminer la pousse du raisin. A cet effet, on répand au-dessus de la fosse, à une distance de 7 à 8 centimètres des souches enterrées, 2 kilogr. par mètre carré de surface d'un mélange formé de 5 kilogr. de silicate potassique et de 4 kilogr. de phosphate double potassique et calcique. On comble alors la fosse, et les racines ont pour long-temps la quantité de

potasse qui leur est nécessaire. Pour prévenir l'épuisement de celle-ci, il est bon de déposer chaque année, au pied des cepes, une certaine quantité de marc de raisin; ce marc, fournissant 2/3 pour 100 de carbonate potassique, restitué annuellement à la fosse une bonne quantité de la potasse qu'il avait enlevée.

Jusqu'à présent, le succès d'une récolte, toutes circonstances égales d'ailleurs, dépendait en grande partie des influences atmosphériques: ainsi, qu'un pied de vigne exigeât 10 parties de potasse pour porter des fruits, si l'action de la chaleur et de la pluie sur les roches et sur les terres en état de décomposition n'en pouvait fournir que 5, la récolte était manquée. A ce danger doit parer notre système de culture, dans lequel la vigne aura constamment une nourriture convenable; mais il est bien entendu qu'en garantissant au vigneron qui en fera l'application la quantité des produits, nous ne prétendons point lui assurer la qualité, celle-ci dépendant toujours de la température.

ENGRAIS LIQUIDE POUR LES PRAIRIES. — M. de R... a fait construire une fosse revêtue de ciment romain, laquelle reçoit immédiatement non-seulement les vidanges de l'habitation, mais encore les eaux qui sortent des cuisines et même de la chambre des bains. Il obtient ainsi chaque mois 50 à 40 hectolitres d'un engrais tellement actif, que, répandu sur les prés au moyen d'un tonneau portatif dans le genre de ceux dont on se sert pour l'arrosage de Paris, il produit des effets sensibles à l'œil dans l'espace de douze jours seulement. Une partie de pré arrosée le 1^{er} décembre se distinguait de loin du reste de la prairie, dès le 12 du même mois, par une nuance verdâtre, et dès le 13 janvier, après la fonte des neiges, elle formait un carré vert au milieu d'un pré complètement jaune.

M. de R... recommande de choisir autant que possible, pour l'arrosage, un temps pluvieux, parce que la pluie qui tombe fait pénétrer l'engrais plus avant dans la terre, et en même temps diminue l'action très énergique de cet engrais sur les jeunes feuilles des herbes qui composent le pré. La neige, quand elle tombe immédiatement après l'arrosage, est plus favorable encore, car elle enveloppe le sol d'une couverture qui empêche presque toute l'évaporation.

Une trappe qui s'ouvre au dehors permet de puiser le liquide et de remplir soit avec des seaux, soit avec une pompe, laquelle rend l'opération beaucoup plus facile. Cet engrais, étant fort étendu d'eau et enlevé souvent, ne répand, lorsqu'on le transporte, qu'une odeur à peine sensible. M. de R... ajoute qu'on peut, à l'aide des procédés de désinfection aujourd'hui connus, faire disparaître complètement cette odeur et rendre en même temps plus fixes les principes volatils qui donnent à l'engrais dont il s'agit sa plus grande énergie.

FOURRAGES SALÉS. — M. Pridéaux, l'un des premiers agronomes de l'Angleterre, vient de répandre une instruction courte, mais substantielle, sur les fourrages salés; nous en extrayons les passages suivants: « Si vous avez du fourrage gâté par la pluie survenue pendant la fenaison ou récolté sur un sol marécageux qui lui communique une mauvaise odeur et inspire de la répugnance aux bestiaux, il faut saler ce fourrage dans la proportion de 4 à 12 kilogrammes de sel pour 1,000 kilogrammes de foin. Les bestiaux le mangeront avidement, et leur santé n'aura point à en souffrir.

Si le mauvais temps vous force à rentrer du foin imparfaitement sec, ne manquez pas de le saler, sinon il pourra s'échauffer au point de prendre feu: il y en a de nombreux exemples. Dans ce cas, ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de saupoudrer de sel le fourrage, couche par couche, et d'y faire alterner des couches de paille bien sèche, d'une épaisseur égale à celle des lits de foin salés. Le sel attirera à lui non seulement l'hu-

midité du foin, dont il prévient la fermentation, mais aussi celle de l'air atmosphérique; la paille absorbera le tout en contractant la double saveur du foin et du sel. En distribuant aux bestiaux ce mélange haché, vous verrez qu'ils mangeront la paille comme le foin. Il n'y a pas de meilleur moyen pour rendre la paille nourrissante et engager le bétail à la consommation. »

Cet enseignement deviendra précieux pour nos cultivateurs lorsque le sel sera à aussi bon marché en France qu'en Angleterre. Jusque à l'application en grand de ce procédé restera à peu près impossible chez nous.

CHAUFFAGE DES SERRES. — En Allemagne, on emploie un procédé qui semble très économique pour chauffer les serres. C'est avec des boîtes d'étain dans lesquelles on met de la chaux vive; on verse par-dessus de l'eau, et on ferme hermétiquement. Deux minutes après la boîte est brûlante; cette chaleur douce et uniforme se conserve pendant plusieurs heures. Lorsque la chaux est refroidie, on la remplace par de la chaux nouvelle, et l'ancienne peut encore servir au même usage. On peut chauffer une serre de dix mètres carrés avec deux boîtes d'un pied et demi carré chacune. Si les résidus sont employés, la dépense réelle ne s'élève pas à plus de 20 centimes par jour.

CULTURE DU PASTEL. — Nous recommandons à nos cultivateurs une plante qui appartient à la famille des crucifères, le pastel, *isatis tinctoria* de Linné, qui dure quelquefois trois ans. La culture du pastel présente, comme fourrage, de grands avantages, surtout à cause de sa rusticité et de sa précocité. Cette plante fourragère offre, dès le mois de février, une nourriture abondante, car la gelée n'a point d'influence sur sa végétation. On sème le pastel depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet. On peut même le semer dans l'avoine. Huit à dix kilog. suffisent à ensemençer un hectare de terre. Le pastel réussit dans un sol médiocre et y fournit un fourrage que les animaux mangent avec avidité.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

VIENNE, 4 décembre. — On croit que ce sont les affaires de la Hongrie qui ont décidé l'empereur à abdiquer. On espère que le nouveau souverain pourra aplanir les difficultés survenues dans ce pays ainsi qu'en Italie, disent les feuilles impériales. Il a été séparé provisoirement de sa famille. Le ministère reste auprès de l'empereur. Il est attendu samedi ici, d'où il repartira bientôt pour Ollmutz. On suppose qu'il reviendra avec la diète vers la nouvelle année.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

GYMNASE CIVIL

DE BELLECOUR.

A L'USAGE DES DEUX SEXES.

Dirigé par M. PEYRIN, rue du Péral, 10.

Parmi les nombreux établissements consacrés dans notre ville à l'éducation de la jeunesse, il en est un, sans contredit, dont l'utilité, au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale: nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats

appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des mouvements, le jeu parfait et régulier des articulations ainsi que des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la gymnastique raisonnée.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieux apanages de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la statuaire antiques.

Mais, hélas! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines! combien notre espèce a dégénéré! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence!...

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfait sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, cédant aux conseils de quelques unes de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes répétées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles.

L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en multiplier les merveilleux bienfaits.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux, contre les **rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine.** — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

HOSPICES CIVILS DE LYON.

APPROVISIONNEMENTS POUR 1849.

Adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, le mercredi 20 décembre 1848, à une heure.

Par suite du renvoi prononcé dans sa séance du 29 novembre dernier,

La commission exécutive des hospices civils de Lyon adjudgera, ledit jour mercredi 20 décembre courant, à une heure, la fourniture des articles d'approvisionnement ci-après, nécessaires auxdits établissements pour l'année 1849, savoir:

Viande pour l'Hôtel-Dieu.....	88,000	kilog.
— pour la Charité.....	75,000	—
— pour l'Antiquaille....	87,000	—
Huile d'olive pour le Perron..	250	—
Huile épurée pour le Perron..	180	—
Sucre pilé pour l'Hôtel-Dieu..	2,500	—

Chaque soumission cachetée devra être déposée au secrétariat-général, à l'Hôtel-Dieu, trois jours avant celui de l'adjudication; elle contiendra les nom, prénoms, profession et domicile du soumissionnaire; ces mêmes indications seront répétées sur l'enveloppe.

Dans le cas où plusieurs fournisseurs feraient des offres égales entre elles et non supérieures au maximum de prix fixé par la commission exécutive, ces fournisseurs seront seuls admis à présenter, séance tenante, une nouvelle soumission.

La fourniture sera adjugée à celui qui aura fait le plus fort rabais.

Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat-général des hospices, à l'Hôtel-Dieu, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

Un cautionnement préalable est exigé des personnes qui veulent être admises comme soumissionnaires pour la fourniture de la viande.

Les adjudications auront lieu en séance publique, à l'Hôtel-Dieu, dans la salle ordinaire des séances de la commission.

Lyon, 6 décembre 1848

Les administrateurs membres de la commission exécutive,

PIGNATEL, président; FLEURDELIX, RÉMOND, FAURE (BRUNO), VIDAL-GALLINE, Le secrétaire-général de la commission, PIESTRE. (4432)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix: 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 44, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

AVIS. Des fournitures de blé-froment seront mises en adjudication pour le service de la 6^e division militaire, aux époques, dans les places et pour les quantités ci-après indiquées:

Grenoble, 3,000 quintaux métriques, le 21 décembre 1848;

Lyon, 12,000 quintaux métriques, le 21 décembre 1848.

Les personnes qui voudraient y concourir devront en faire la déclaration au sous-intendant militaire à Grenoble, et à Lyon, à M. Massot, rue des Remparts-d'Ainay, n° 10, dans les bureaux desquels elles pourront prendre connaissance du cahier des charges. (2217)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 7.

VENTE JUDICIAIRE. Le jeudi quatorze décembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Berthollet, n° 46, (ci-devant rue Monsieur), à la vente aux enchères publiques et au comptant de deux petites maisons construites en maçonnerie, bois et briques, formant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, d'une petite construction en bois et briques, formant rez-de-chaussée, et d'un petit hangar en planches à la suite; le tout situé audit lieu, rue Berthollet n° 46. (4272)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELICHES, ENNOUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **DE PÂTE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15; BRUNY-CHANEL, rue Lanterne, n° 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5821)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozot, confiseur. — A Genève, chez M. Buvetol, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3738)

LE SIROP LAROZE

d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en harmonisant les fonctions digestives de l'estomac et des intestins, enlève les causes prédisposantes aux épidémies, guérit la constipation, la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, prévient la langueur, le dépérissement, la débilitation, abrège les convalescences. — Prix du flacon: 5 f. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Brochure gratis. — Dépôt dans toutes les pharmacies du département, mais spécialement chez M. Vernet, à Lyon. (8218—8608)

COPAHINE MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collas, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi que les premiers méd. de Paris n'employant ni plus qu'il. Seul il guérit en 4 jours les écoulements sans danger, quel que soit l'état de l'écoulement. La boîte de 100 dragées ne contient que 4 fr., d'où le médicament est le moins cher DÉPÔT. JOZEAU, ph., r. Mazarine, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET FONDRE SUISSE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3456)

JEANCLER - NICOLAS,

FABRICANT DE FAIENCE,

A Lyon, quai Pierre-Scize, n° 60,

BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT (sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES

Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHEMINÉES ET POÈLES A CALORIFÈRE.

Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort. — Fourniture en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Étiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur GAN, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la

Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)